

## **12.4.4 Pneus à crampons**

**12.4.4.1** Les pneus à crampons seront acceptés lors de rallyes d'hiver dans les juridictions qui permettent l'usage de pneus à crampons si le Règlement particulier de l'événement le précise. Dans les rallyes qui présentent un volet national et un volet régional en même temps, le Règlement particulier devra préciser l'usage de crampons pour chaque volet.

**12.4.4.2** Il est permis d'utiliser les pneus dont les crampons sont installés au moment de leur fabrication, comme le Nokian Hakkapeliitta 8, et qui sont approuvés par le DOT pour usage sur la voie publique. (Les pneus de compétition ne peuvent être utilisés qu'en conformité avec l'article 12.4.3.3.) Ces pneus doivent conserver sans modification aucune le nombre et le genre de crampons installés par le fabricant. Il incombe à l'inscripteur de fournir la documentation appropriée sur le nombre et le genre de crampons pour ce pneu.

**12.4.4.3** Les pneus dont les crampons ont été installés après leur fabrication, peuvent aussi être utilisés pourvu qu'ils respectent les conditions suivantes :

- a)** les crampons ne peuvent dépasser la surface du pneu de plus de 3,5 mm, et répondre aux spécifications du Tire Stud Manufacturers Index (TSMI) pour les dimensions 12,13, 15 ou 16 (voir l'annexe TSMI). Le crampon comportera un renflement unique à la base, un corps cylindrique et une pointe au carbure dont le diamètre maximum fait 2,5 mm;
- b)** les crampons doivent être posés dans des pneus que le fabricant considère aptes à recevoir des crampons et qui sont produits avec des trous moulés, expressément conçus pour retenir les crampons;
- c)** chaque pneu ne peut compter plus de 130 crampons quelle que soit la grandeur du pneu;
- d)** il est permis d'utiliser de l'adhésif pour fixer le crampon dans le pneu;
- e)** Les crampons faits maison, de compétition, de spécialité, hors route ou personnalisés ne sont pas autorisés ;
- f)** les crampons sont permis dans toutes les classes.

**g)** Les pneus à crampons doivent être présentés à l'inspection et seront marqués par l'inspecteur comme autorisés dans ce rallye. L'inspecteur peut retirer un crampon pour en vérifier le genre et la dimension;

**h)** L'usage de pneus à crampons non marqués pendant le rallye sera pénalisé selon le RNR 17.2.

**12.4.4.4** Les chaînes et autres systèmes attachés au pneu ou insérés dans le pneu sont interdits.

**12.4.4.5** Toute infraction à ces articles sur les pneus à crampons sont inscrites au RNR 0 et, dans les cas où l'infraction est intentionnelle, au RNR 7.9c).